



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 22 septembre 2020
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**

1.1 Tenue de la présente séance à huis clos

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**

4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**

5. **Procès-verbaux**

5.1 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues le 25 août 2020

6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

6.1 Remerciements à monsieur François Vaillancourt

6.2 Confirmation de la résolution n° 2020-01-0038 pour la réalisation d'un terrain de soccer synthétique

7. **Finances municipales**

7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

7.2 Paiement de factures à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'utilisation des équipements métropolitains (20200905-629)

7.3 Emprunt au fonds de roulement pour financer divers projets (20200905-632)

- 7.4 Amendement résolution n° 2020-01-0021 afin d'annuler la subvention accordée à l'Association sportive Notre-Dame-de-Lourdes (20200912-671)

8. **Ressources humaines**

- 8.1 Affectation temporaire au poste de directeur général par intérim à la Direction générale (20200912-647)
- 8.2 Affectation temporaire au poste de directeur général adjoint - opérations par intérim à la Direction générale (20200912-648)
- 8.3 Affectation temporaire au poste de directeur du Service de sécurité incendie (20200912-649)
- 8.4 Adoption d'un nouvel organigramme du Service de police (20200912-662)

9. **Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Prêt et implantation d'une œuvre au parc des Éclusiers (20200905-639)
- 9.2 Octroi du contrat suivant :
- 9.2.1. SA-360-LO-20 Aménagement d'aires de jeux dans divers parcs de la Ville (20200905-631)

10. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Prolongement de la rue Robert Jones (lots 6 101 928 et 6 231 063 du cadastre du Québec) (20200808-583)
- 10.2 Octroi des contrats suivants :
- 10.2.1 SA-369-IN-20 Services professionnels - Contrôle des matériaux - Reconstruction et amélioration des infrastructures sur une portion de la rue Richelieu (entre les rues Foch et Saint-Jacques) et de la rue Saint-Charles (entre le canal de Chambly et la rue Champlain) (20200905-643)
- 10.2.2 SA-391-IN-20 Travaux correctifs de drainage de la rue Nadeau (20200912-651)
- 10.2.3 SA-392-IN-20 Travaux de réfection de pavage 2020 (Phase 2) (20200912-657)
- 10.2.4 SA-371-IN-20 Services professionnels - Surveillance - Reconstruction et amélioration des infrastructures - rues Richelieu et Saint-Charles (20200912-669)

- 10.2.5 SA-383-IN-20 Travaux de réhabilitation environnementale dans son milieu naturel du lot 6 016 377 situé au 269, rue Richelieu (20200905-638)
- 10.2.6 SA-394-IN-20 Modifications au système de contrôle de production d'eau potable de l'usine de filtration de la rive ouest (20200829-626) (*gré à gré*)

11. **Toponymie et circulation**

- 11.1 Modification d'un numéro civique pour la propriété située au 4, rue de la Noraye (2020905-630)
- 11.2 Modification d'un numéro civique pour la propriété située au 694, rue des Carrières (20200801-569)

12. **Travaux publics**

- 12.1 Octroi du contrat suivant :
 - 12.1.1 SA-2763-TP-20 Fourniture d'une fourgonnette 3500 cargo à toit surélevé, extra allongée neuve 2020 ou plus récente (20200912-666)

13. **Sécurité publique**

- 13.1 Signature d'une entente relative à la protection incendie avec la Ville de Saint-Alexandre (20200912-654)

14. **Urbanisme**

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
 - 14.1.1 DDM-2020-4800 Dominic Provost - Immeuble situé au 14, rue Louise (20200815-589)
 - 14.1.2 DDM-2020-4812 Fafard Alignement inc. - Immeuble situé au 745, 2^e Rue (20200815-609)
 - 14.1.3 DDM-2020-4833 CISSS de la Montérégie-Centre - Immeuble situé au 920, boulevard du Séminaire Nord (20200912-665)
- 14.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel
 - 14.2.1 UC-2020-4801 Jonathan Lambert-Longpré - Immeuble constitué du lot 4 317 214 du cadastre du Québec et situé sur la rue Ravel (20200815-590)
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2019-4636 Les Entreprises Duclocher inc. - Immeuble constitué des lots 6 228 632, 6 228 633, 6 228 634 du cadastre du Québec et situé sur la 5^e Avenue (20200912-664)
- 2) PIA-2020-4711 Minhaj Helal - Immeuble situé au 120, rue Richelieu (2020905-637)
- 3) PIA-2020-4808 Kassandra Bonneville - Immeuble situé au 566, rue Champlain (20200905-633)
- 4) PIA-2020-4817 Julie Rémillard Dussault - Immeuble situé au 17, rue Pierre-Paul-Demaray (20200905-634)
- 5) PIA-2020-4823 Sonia Cadrin et Mario Bayeur - Immeuble situé au 96, rue des Forges (20200905-635)
- 6) PIA-2020-4826 Richard Kennedy - Immeuble situé au 403-405, rue Laurier (20200905-636)

14.3.2 PIA-2020-4772 - Publiforme - Immeuble situé au 745, 2^e Rue (20200815-608)

14.4 Adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1. Règlement n° 1928 (20200919-687)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à même la zone I-1428, les usages « Défense civile » et « Base, collège ou réserve militaire » du groupe « Communautaire (P) », certains usages du groupe « Industrie (I) » liés à la « Fabrication de machines » et à la « Fabrication d'armes », ainsi que l'entreposage extérieur, sous réserve de certaines conditions.

La zone I-1428 est située sur le boulevard du Séminaire Sud, du côté est, au nord du Club de golf Saint-Jean »

14.4.2. Règlement n° 1931 (20200815-604)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1250 à même une partie de la zone H-1261 afin de permettre la classe d'usage « Bifamiliale » du groupe d'habitation (H) à un (1) seul étage ;
- de réduire dans la zone H-1250 le nombre d'étage(s) minimal prescrit pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Bifamiliale » du groupe Habitation (H) à un (1) seul étage;
- permettre dans la zone H-1250 les structures des suites « juxtaposée » et « superposée et juxtaposée » pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Bifamiliale » du groupe Habitation (H).

Ces zones sont situées sur la rue Dorchester, du côté ouest, entre les rues Lebeau et Saint-Michel »

14.4.3. Règlement n° 1932

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte de la plaine inondable portant le numéro 31H06-020-1010, dont le dépôt légal est daté du deuxième trimestre de 2008 par la carte intitulée : « Règlement 562 – annexe B » datée d’avril 2020 et ce, en conformité au schéma d’aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

14.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 1827

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’agrandir la zone C-3545 à même la totalité de la zone C-3543 ;
- d’augmenter dans la zone C-3545, le nombre d’étages minimal et la hauteur minimale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 2 étages et à 6 mètres ;
- de retirer dans la zone C-3545, les usages appartenant aux classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale » du groupe habitation (H).

Ces zones sont situées sur la 2^e Rue, du côté ouest, entre la 4^e et la 6^e Avenue »

14.5.2. Règlement n° 1925

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre dans la zone C-5511 les usages du groupe Habitation (H), soit les classes d’usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale » ;
- de réduire à l’intérieur de la zone C-5511 la largeur et la superficie minimale prescrites pour un terrain.

Cette zone est située sur la route 104, du côté sud, à l’est du boulevard Croisetière Nord et à l’ouest du 3^e Rang »

14.6 Adoption du premier projet de la résolution suivante :

14.6.1. PPCMOI-2020-4841 – Lots 3 423 185, 3 423 186, 3 423 187 et 3 423 188 du cadastre du Québec et situés sur la rue Champlain

14.7 Adoption du PPCMOI suivant :

14.7.1. PPCMOI-2019-4647 – 210, route 104

14.8 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.8.1. ZAP-2020-4754 Charles Ciccarello - Immeuble situé au 111, avenue des Pins (20200509-334)

14.9 Appui à la zone d'innovation du Haut-Richelieu

15. **Transport et mobilité urbaine**

15.1 Tarification du service de transport collectif et adapté pour l'année 2021 (20200912-656)

16. **Avis de motion**

16.1 Règlement n° 1928 (20200919-687)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à même la zone I-1428, les usages « Défense civile » et « Base, collège ou réserve militaire » du groupe « Communautaire (P) », certains usages du groupe « Industrie (I) » liés à la « Fabrication de machines » et à la « Fabrication d'armes », ainsi que l'entreposage extérieur, sous réserve de certaines conditions.

La zone I-1428 est située sur le boulevard du Séminaire Sud, du côté est, au nord du Club de golf Saint-Jean »

16.2 Règlement n° 1930 (20200912-655)

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, afin de tarifier les stationnements P-3 et P-4 »

16.3 Règlement n° 1931 (20200815-604)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1250 à même une partie de la zone H-1261 afin de permettre la classe d'usage « Bifamiliale » du groupe d'habitation (H) à un (1) seul étage;
- de réduire dans la zone H-1250 le nombre d'étage(s) minimal prescrit pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Bifamiliale » du groupe Habitation (H) à un (1) seul étage;
- permettre dans la zone H-1250 les structures des suites « juxtaposée » et « superposée et juxtaposée » pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Bifamiliale » du groupe Habitation (H).

Ces zones sont situées sur la rue Dorchester, du côté ouest, entre les rues Lebeau et Saint-Michel »

16.4 Règlement n° 1932

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte de la plaine inondable portant le numéro 31H06-020-1010, dont le dépôt légal est daté du deuxième trimestre de 2008 par la carte intitulée : « Règlement 562 – annexe B » datée d’avril 2020 et ce, en conformité au schéma d’aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

17. Règlements

17.1 Règlement n° 1921

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d’autoriser, à même la zone C-1506, la classe d’usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Cette zone est située sur la rue Saint-Georges, du côté sud, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Longueuil »

17.2 Règlement n° 1929

« Règlement établissant le programme municipal d’aide financière
« Programme Rénovation Québec – 2020-2021 / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbal de correction - Résolution n° 2020-07-0512

18.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation :

- Règlement n° 1893 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de drainage et pavage entre les hangars sur le site de l’aéroport municipal ainsi que l’installation de vannes pour le système de traitement UV à la station d’épuration, décrétant une dépense n’excédant pas 246 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1903 : « Règlement autorisant le paiement de coûts excédentaires relatifs aux travaux de réfection au terrain de baseball du stade Richard-Lafontaine, et décrétant une dépense n’excédant pas 195 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1904 : « Règlement autorisant le remboursement des travaux de surdimensionnement du bassin de rétention et des conduites d’égout pluvial en vue de la desserte des rues des Violettes, des Anémones et du Muguet, décrétant une dépense n’excédant pas 244 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1905 : « Règlement autorisant l’installation d’un système de feux de circulation à l’intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Georges-Phaneuf, décrétant une dépense n’excédant pas 755 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;

- Règlement n° 1906 : « Règlement autorisant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux d'aménagement pour différents parcs de la Ville, décrétant une dépense n'excédant pas 1 211 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1907 : « Règlement abrogeant le règlement n° 1628 relatif à la réalisation de travaux de réaménagement des bibliothèques Adélar-Berger et de L'Acadie ».

- 18.3 Registre cumulatif des achats au 31 août 2020
 - 18.4 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020
 - 18.5 Accusé réception du ministère des Transports du Québec relativement au programme d'aide de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2019
 - 18.6 Dépôt du rapport annuel 2019-2020 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle (20200912-659)
 - 18.7 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges pour l'exercice financier 2020 versus l'exercice financier 2019 réalisé en date du 31 août et révision de la projection budgétaire de l'année 2020 (20200912-667)
 - 18.8 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (20200919-688)
19. **Période de questions**
 20. **Communications des membres du conseil municipal au public**
 21. **Levée de la séance**